

SEANCE DU BUREAU DU VENDREDI 10 MARS 2023

Annexe nº B2023-23-SEDIF au procès-verbal

Objet : Avenant n°1 au marché 2022/042 – renouvellement de vannes inter unités fonctionnelles – lot n°2 usine de Neuilly-sur-Marne – Précision de la répartition entre cotraitants.

LE BUREAU,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et suivants, et L. 5210-1 à L. 5211-61,

Vu le code de la commande publique,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable, passé entre le SEDIF et la Société Veolia Eau d'Ile-de-France SNC,

Vu la délibération n° 2022-38 du Comité du 15 décembre 2022, donnant au Bureau délégation pour le règlement de certaines affaires,

Vu le Plan pluriannuel d'investissement 2023-2032, arrêté par délibération n° 2022-28 du Comité du 15 décembre 2022,

Vu le marché n°2022/042 ayant pour objet le renouvellement de vannes inter unités fonctionnelles – Lot n°2 Usine de Neuilly-sur-Marne notifié le 16 août 2022 au groupement composé des entreprises SADE, SETHA et INEO,

Considérant que la répartition entre cotraitants figurant à l'article 3.1.3.2 de l'acte d'engagement est globale et ne définit pas la répartition entre cotraitants par tranche,

Vu le projet d'avenant,

Vu le budget du SEDIF,

A l'unanimité

DELIBERE

Article 1

approuve l'avenant n° 1 au marché n° 2022/042 ayant pour objet de préciser le tableau de répartition entre cotraitants pour ventiler cette répartition au niveau de chaque tranche,

Article 2

autorise la signature dudit avenant ainsi que de tous les actes et documents s'y rapportant.

Certifiée exécutoire la présente délibération publiée sur le site internet du SEDIF transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris le :

1 4 MARS 2023

Pour le Président et par délégation, L'attachée hors classe

S. CHICOISNE

André SANTINI Ancien Ministre

Maire d'Issy-les-Moulineaux e-président de la Métropole du Grand Paris

Le délai de recours contre le présent acte, auprès du tribunal administratif de Paris, est de deux mois à compter de la date de sa publication.



BC/130095

BUREAU DU VENDREDI 10 MARS 2023

Le vendredi 10 mars 2023 à 8 heures 45, se sont réunis en salle multimédia, 14, rue Saint-Benoît 75006 PARIS, sous la présidence de M. SANTINI, les membres du Bureau du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France au nombre de 12 formant la majorité des membres en exercice, sur convocation à eux adressée le jeudi 2 mars 2023.

ETAIENT PRESENTS:

- M. SANTINI, Président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
- M. STREHAIANO, Premier Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Plaine Vallée,
- M. BAGUET, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Seine Ouest,
- M. BERRIOS, Vice-président, délégué titulaire de Paris Est Marne & Bois,
- M. CARVOUNAS, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Sud Est Avenir,
- M. DE LASTEYRIE, Vice-président, délégué titulaire de la communauté d'agglomération Paris Saclay,
- M. EON, Vice-président, délégué titulaire de Méry-sur-Oise,
- M. HANOTIN, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
- M. PANETTA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,

Mme PELLETIER-LE-BARBIER, Vice-présidente, déléguée titulaire de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc,

- M. POUX, Vice-président, délégué titulaire de Plaine Commune,
- M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris,

ABSENTS-EXCUSES:

M. BAKHTIARI, Vice-président, délégué titulaire de Grand Paris Grand Est,

M. DELL'AGNOLA, Vice-président, délégué titulaire de Grand Orly Seine Bièvre,

Mme FRANCLET, Vice-présidente, déléguée titulaire de Plaine Commune,

Mme LAGARDE, Vice-présidente, déléguée titulaire Paris Terres d'Envol,

Et ont participé Messieurs CAMBON et MARSEILLE, en qualité de personnes qualifiées,

et qui peuvent délibérer valablement conformément aux articles L. 2121-17, L. 2121-20 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau:

- a désigné M. SIFFREDI, Vice-président, délégué titulaire de Vallée Sud Grand Paris, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

.....

1923 1 2023

2023

D'INNOVATIONS POUR L'EAU DU ROBINET